

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DES SERVICES FISCAUX
DE LA HAUTE-LOIRE

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE DEPARTEMENTAL

Procès-verbal de la séance du 3 juillet 2009

ORDRE du JOUR

- ❶ Approbation du procès verbal de la séance du 23 décembre 2008
- ❷ SIP/SIE de Brioude : détermination des plages horaires au 1/7/2009
- ❸ Formation professionnelle
 - Bilan de la période septembre 2008/août 2009
 - Perspectives pour la période septembre 2009/août 2010
- ❹ Examen du rapport annuel pour 2008
- ❺ Questions diverses

Membres titulaires présents :

Représentants de l'Administration

M. QUINTIN, Chef des services fiscaux, Président ;
M. PERAUD, Directeur divisionnaire ;
Mme GUILLERME, Directeur divisionnaire ;
Mme VALENTIN, Chef de service comptable ;
Mlle PARET, Inspectrice principale.

Représentants du personnel :

Mme ANDRE, Contrôleur principal, MM. TRESCARTE et MAUREL, Contrôleurs, représentant le SNADGI-CGT, M. CIACHERA, Contrôleur principal représentant le SNUI.

M. QUINTIN, Président, ouvre la séance à 9 heures.

Mme CHANUT assure le secrétariat ; M. MAUREL est chargé des fonctions de secrétaire-adjoint.

Le Président constate que le quorum requis pour une 2^{ème} convocation est atteint et que le CTPD peut se tenir valablement.

Les représentants du SNADGI-CGT donnent lecture d'un vœu relatif à la Loi sur la mobilité dans la fonction publique et proposent de le soumettre au vote du CTPD (en pièce jointe).

Les membres de la parité administrative font part de leur souhait de ne pas participer à l'émission d'un tel vœu dans le cadre d'une instance paritaire et refusent de participer au vote.

Les membres de la parité syndicale expriment un vote favorable .

I – Approbation du procès verbal de la séance du 23 décembre 2008

En l'absence d'observation, le procès verbal est adopté à l'unanimité.

M. TRESCARTE fait part de son désaccord sur la diffusion des compte rendus rapides de CTPD établis par la direction sur le site @lti43 à la même rubrique que les Procès verbaux définitifs de CTPD. Il constate que ces comptes rendus sont très succincts, souvent orientés et figurent déjà sur la page d'accueil (en bref). Logiquement seuls les PV officiels devraient être dans cette rubrique spécifique.

Le président fait valoir qu'en sa qualité de responsable du site local et de directeur de publication, il est responsable du contenu et de l'organisation et qu'à ce titre, il décide de l'emplacement des rubriques.

II –La détermination des plages horaires au SIP-SIE de Brioude

M. PERAUD indique que la circulaire du 6 mars 2009 relative aux règles de vie quotidienne dans les services fusionnés traite notamment des horaires variables. Il convient donc de soumettre au CTPD une éventuelle modification du régime d'horaires variables du SIP-SIE de Brioude.

Une note de l'administration centrale du 15 mai a apporté des précisions sur les modalités de consultation des agents. Lorsque le directeur estime que les plages des horaires fixes et variables actuellement en vigueur dans le service avant fusion sont les mieux adaptées au fonctionnement du nouveau service fusionné, il demande aux agents concernés de s'exprimer sur sa proposition de ne pas modifier les plages horaires anciennement appliquées.

Parallèlement, les représentants du personnel sont consultés dans le cadre du CTPD.

Une consultation a été organisée auprès des agents du site de Brioude. A l'unanimité, les agents se sont prononcés pour le maintien des plages horaires suivantes :

- début et fin de la plage variable : 7 h 00 – 18 h 30
- plages fixes du matin : 9 h 30 – 11 h 30
- plages fixes de l'après midi : 14 h 00 – 16 h 00

Le président soumet sa proposition de maintien des plages horaires à l'approbation du CTPD. Dans le même temps, il lui demande d'approuver le nouveau règlement intérieur applicable au SIP-SIE de Brioude à compter du 1^{er} juillet 2009.

Sur ces 2 points, le CTPD émet un vote favorable et unanime.

Le président précise que le nouveau règlement intérieur sera transmis à la CP et diffusé sur le site Alt43.

A une question des représentants des personnels, le président confirme qu'un vote identique sera organisé auprès des agents des CDI du Puy et d'Yssingeaux lors de la mise en place des SIP.

S'agissant des jours comptables, M. TRESCARTE indique que les agents qui ne bénéficient pas du régime transitoire applicable en 2009 aux services comptables sont mécontents. Il rappelle que le régime sur les horaires, actuellement en place en Haute-Loire, a été voté lors d'un CTPD en septembre 2001 dans le cadre de la mise en place de l'ARTT. Précédemment les représentants des personnels du SNADGI CGT 43 avait exigé un vote à bulletin secret, sachant que la direction de l'époque avait fait des propositions totalement différentes après un sondage effectué par les chefs de service. Le résultat des urnes avait été sans équivoque, puisque à plus de 86 % les agents avaient choisi les horaires toujours en vigueur actuellement. Sur ce sujet, alors que les deux directions, ont à plusieurs reprises manifesté leur envie de changer les données, les représentants des personnels du SNADGI CGT 43 seront très vigilants. Le vote à 100% du SIP-SIE de Brioude prouve l'adhésion de tous.

Le président rappelle que le régime dit des jours comptables n'a plus de base juridique. Il indique que la solution qui consiste à accorder une journée d'autorisation d'absence à tous les agents de la DGFIP à compter de 2010 est équitable, rappelant que, certaines années, il n'y avait aucun jour comptable.

III- La formation professionnelle

1- Le bilan

Mlle PARET, déléguée à la formation professionnelle commente le bilan de l'année pédagogique 2008/2009.

Elle souligne le nombre important d'agents inscrits à la préparation à l'examen professionnel d'inspecteur (15 pour les 2 filières).

M. TRES_CARTE regrette que les agents qui font cette préparation ne bénéficient pas d'autorisation d'absences. Le SNADGI CGT 43 revendique cette possibilité pour leur permettre de travailler au mieux tous leurs devoirs.

Le nombre d'agents/jour ayant participé à des stages régionaux ou nationaux est en nette progression due en partie à la formation d'un IP et d'un inspecteur CDIF stagiaires.

Les stages départementaux sont répartis en 2 catégories, les stages d'initiative locale et les stages nationaux organisés au plan départemental.

Elle fait observer la large part consacrée à la formation CDI/CDIF et ajoute que celle ci sera poursuivie par l'organisation de sessions complémentaires sur des points non maîtrisés. Un recensement spécifique a été réalisé début 2009 au Puy et à Brioude. Un nouveau recensement sera lancé à Yssingaux début 2010.

De nouvelles demandes ont été enregistrées suite à une enquête menée par M. CHAZALON (formation au droit civil, ICAD).

Le président souligne la stabilité de l'équipe de formateurs et fait part de son souhait de voir les cadres s'investir plus fortement dans la formation.

A une question de Mme ANDRE sur la qualité exigée des formateurs, il précise que la direction est attentive aux capacités pédagogiques des candidats.

Il ajoute que le conseil départemental de la formation s'est réuni en octobre dernier. Une nouvelle réunion sera organisée à la rentrée.

S'agissant des perspectives pour l'année à venir, il évoque le déploiement de l'application Gespro qui devrait en principe remplacer BDRP début 2010. Par ailleurs, un nouvel outil de messagerie, THUNDERBIRD, prendra le relais de LOTUS et nécessitera une action de formation de tous les agents.

2- Le plan de formation

Le recensement des besoins a été effectué pour la première fois en 2009 à l'aide de l'outil GASEL mis à disposition des chefs de service dans le cadre des entretiens d'évaluation.

Ce recensement sera complété en septembre au vu des mouvements de mutation puis tout au long de l'année. Un programme plus formalisé sera présenté au CTPD à l'automne puis diffusé sur Alt43.

Mlle PARET souligne la charge liée à gestion de la formation professionnelle et la nécessité pour les agents d'assister aux stages auxquels ils sont convoqués.

M. TRES_CARTE rappelle une nouvelle fois que cette demande est logique. Toutefois ce n'est pas toujours les agents qui trainent les pieds pour venir. Dans le contexte actuelle de suppressions d'emplois, les responsables de service ont de plus en plus de mal pour maintenir un effectif suffisant et ils incitent plus ou moins gentiment leur collègue à décliner le stage, voire à ne pas y aller. C'est très regrettable.

Le président informe le CTPD qu'au 1^{er} septembre, un IDEP participera au fonctionnement de la formation professionnelle (préparation de stages, mise au point de modules...). Il pilotera en outre l'informatique départementale (CMI et GSM).

III – Examen du rapport annuel 2008

Les représentants des personnels sont invités à faire part de leurs observations sur les différentes rubriques du rapport.

- le budget : M. TRESCARTE dénonce une nouvelle fois la LOLF qui autorise une gestion asymétrique des crédits. Cette année encore, la mise en œuvre de cette fongibilité des crédits a coûté 7933 € et il demande que les sommes initialement affectées aux dépenses de personnel y soient consacrées en totalité.

M. PERAUD fait remarquer que les crédits de l'espèce sont en nette diminution en 2008 et correspondent à des prévisions de dépenses qui n'ont pas pu être réalisées en fin d'année, par exemple des crédits de manœuvre.

- évolution des structures : M. TRESCARTE indique que le SNADGI n'est pas convaincu de l'efficacité collective de la DGI en ce qui concerne le rapprochement CDI/CDIF. Il renouvelle, avec insistance, la demande précédemment formulée de créer une cellule CDIF au sein du CDI. Il demande qu'une réunion de tous les agents concernés soit organisée rapidement et avant la mise en place des SIP avec leur chef de service et le Directeur. Il signale que la situation sur le site d'Yssingeaux est très difficile pour les agents, même si la direction affirme que tout va bien. Les représentants des personnels du SNADGI CGT 43 seront particulièrement vigilants sur ce sujet. Ils veilleront à ce qu'aucun agent ne soit mis en difficulté du fait de manque de personnel, mais surtout d'un manque évident de technicité en la matière. Là aussi la direction doit trouver les moyens de mettre en place des conditions de travail acceptables par tous.

Le président souligne l'intérêt de la mise en place de l'interlocuteur fiscal unique des particuliers qui consiste à disposer d'une structure traitant à la fois l'IR, la TH et la TF.

- expérimentation du CSP à distance : M. TRESCARTE rappelle le bilan catastrophique de l'expérimentation du CSP à distance entre les sites départementaux.

Le président ne partage pas cette analyse et fait remarquer que, si l'opération n'a pas démontré une grande utilité au niveau infradépartemental, le résultat a été concluant en interdépartemental et des départements ont participé au CSP sur des zones à tissu fiscal plus riche (ex. : la Lozère qui a effectué du CSP pour le département de l'Hérault).

- le dialogue social : M. TRESCARTE conteste les termes « climat d'ouverture et de transparence » contenus dans le rapport, cela est pour le moins exagéré, et regrette que les demandes des représentants des personnels en CTPD ne soient pas plus souvent satisfaites.

M. PERAUD répond qu'une enquête est en cours de réalisation sur les suites données aux demandes présentées en CTPD. Le résultat en sera communiqué prochainement.

- le climat fiscal : Le président commente les résultats du contrôle fiscal externe qui se traduisent par une nette baisse des droits nets après 2 années exceptionnelles.

Il note également une forte diminution des droits en CSP des particuliers mais le montant moyen par affaire reste stable. En revanche, les résultats du CSP des professionnels par le pôle CE sont en progrès.

Les droits rappelés par la FI sont également en progression.

Le président informe le CTPD qu'il a été interpellé sur un contrôle fiscal externe par le syndicat FO qui souhaitait que l'administration utilise son droit de réponse suite à un article paru dans la presse nationale.

Il précise qu'il n'a pas jugé opportun d'utiliser ce droit de réponse dans la mesure où d'une part, il n'y avait pas d'attaque personnelle contre les agents des services fiscaux et que d'autre part, la médiatisation étant intervenue sur une radio nationale, le droit de réponse éventuel relevait du Département de la Communication de la DGFIP.

Il conclut en indiquant qu'il a préféré rester discret sur cette affaire pour ne pas participer à son retentissement.

IV - Questions diverses

★ Le parking de l'HDI du Puy

M. TRESCARTE demande si le propriétaire a dénoncé le contrat de location du parking. Il fait par ailleurs remarquer que des travaux d'entretien sont indispensables (fauchage, élagage, bouchage de trous devant la barrière).

M. PERAUD répond que le contrat est toujours en vigueur. Il ajoute que la direction prendra en charge les travaux d'entretien nécessaires.

★ Les DLU

M. TRESCARTE demande des précisions sur le calendrier de mise en place des DLU et s'inquiète pour notre département.

Le président indique qu'à ce jour, 8 DLU sont juridiquement créées. 12 vont suivre à l'automne puis 30 en 2010.

La Haute-Loire ne fait pas partie, a priori, des projets pour 2010.

Il ajoute qu'un nouveau délégué, M. BRIDAY, DSF de l'Aude, vient d'être nommé. Il avait exercé ses fonctions au CSI de Clermont Fd.

★ Le document d'orientation stratégique

Il s'agit d'un document national comportant les orientations de la DGFIP pour la période 2010/2012. Ce n'est pas un contrat car il n'y a pas d'engagement réciproque.

Une première version a été discutée au cours d'une réunion des directeurs à l'interrégion. Le débat a été très fructueux.

L'organisation de la concertation avec les services de base a pris un certain retard. 8 ateliers locaux seront mis en place pour débattre du contenu du document. Les agents seront écoutés et les idées récurrentes et communes aux ateliers remonteront au niveau central où les contributions seront agrégées.

Mme VALENTIN a été désignée pilote départemental pour les 2 filières.

M. TRESCARTE fait remarquer que les agents sont désabusés. Il rappelle le précédent de ces ateliers dans le cadre de la mission 2003. C'est un leurre qui voudrait faire croire que les agents sont écoutés et peuvent proposer sur l'avenir de leurs missions. L'affirmation du Président tendant à faire croire que s'il y a des expressions « intelligentes et qui vont dans le bon sens » pourraient être retenues laisse perplexe. D'autant qu'il est affirmé que la DG ne prendra que ce qui correspond à son tempo et à ses objectifs ! ! !

Le SNADGI CGT dénonce fermement ces ateliers axés sur la fusion.

★ La campagne IR

Le président souligne l'excellente qualité du service rendu au public que ce soit l'accueil physique, téléphonique, par Internet ou par mail.

Dans le département on peut noter la forte progression des déclarations par Internet (+ 40 %).

M. TRESCARTE fait remarquer que les déclarations par Internet génèrent beaucoup de travail et qu'il faut en tenir compte dans les charges de travail.

Le président répond que, comme pour les autres déclarations, il y a toujours des travaux de mise à jour, notamment pour la TH.

Il indique que le rythme de saisie est en nette progression au CDI du Puy, il est encore insuffisant sur Yssingeaux.

Néanmoins le département est bien placé au niveau de l'interrégion, ce qui constitue un motif de satisfaction.

M. CIACHERA demande si les déclarations sont plus faciles à saisir à Brioude qu'à Yssingeaux.

Le président précise qu'on observe une différence du nombre de déclarations saisies par agent entre Yssingeaux et Brioude/Le Puy.

En définitive, l'objectif de saisir 95 % des déclarations au 8 juillet sera très certainement approché ou dépassé.

En revanche, la réception en fin de soirée les 2 derniers jours de la campagne n'a pas eu le succès escompté.

M. TRESCARTE a eu la chance de faire la campagne 2008 à Yssingeaux et de ce fait d'en savoir toutes les difficultés. Les agents avaient fait leur maximum. Cette année il a saisi à Brioude. Si le bilan paraît très positif sur ce site, comme sur celui du Puy en Velay, il faut encore une fois remettre tous les éléments dans leur contexte. Cela doit permettre de mesurer les vraies difficultés de chaque site sur ce sujet. Sachant d'autre part que les agents sont d'égale valeur sur tous les sites et s'investissent de la même manière.

ILL ne comprend toujours pas pourquoi le Directeur s'obstine sur cette réception en fin de journée. Le SNADGI CGT 43 affirme qu'ici cette initiative est inutile. Elle ne sert qu'au directeur pour démontrer sa capacité d'initiative à ses supérieurs. Cela coûte de l'argent inutilement et mobilise une grande partie de la hiérarchie qui est la seule à accepter, par obligation, cette élargissement.

★ Déclarations ISF

M. CIACHERA appelle l'attention sur le calendrier resserré d'envoi des déclarations ISF par la FI d'Yssingeaux.

Mme VALENTIN précise qu'il convient de respecter le calendrier national.

★ Le SIP de Brioude

Les représentants du SNADGI demandent le maintien des 2 agents Recouvrement au SIP. Ils manifestent à nouveau leur opposition à l'installation du B CDI avec le B Recouvrement.

Ils rappellent l'adresse envoyée par les agents au TPG et au DSF début février. Aujourd'hui les 2 directions se félicitent de la bonne marche de cette mise en place. Elles ont raison, mais le fait d'avoir mis 2 agents est fondamental. Même dans un contexte de suppressions d'emplois, les directions doivent maintenir cette option, soit par le transfert définitif du deuxième emploi, soit par la création de ce dernier. C'est une demande insistante des personnels locaux et de leurs représentants du SNADGI CGT 43 et du SNUI 43. Ils manifestent à nouveau leur opposition à l'installation du B CDI avec le B Recouvrement. Concernant les horaires, les agents de la Trésorerie sont très satisfaits de pouvoir bénéficier de ceux appliqués aux Impôts.

En réponse le président fait valoir qu'il ne lui paraît pas nécessaire de maintenir 2 agents au recouvrement toute l'année. En effet, de mars à août, la charge ne représente pas plus d'un agent. Pour le reste de l'année, il faudrait prévoir des renforts et pendant les absences du titulaire, mettre en place un système de remplacement au jour le jour. La solution consisterait à disposer d'un agent en renfort affecté à la Trésorerie de Brioude, disponible pour assurer le remplacement de l'agent recouvrement du SIP.

Sur l'installation du B CDI, il rappelle son désaccord sur ce point avec les représentants du SNADGI et considère que le projet d'installation mis en œuvre par le chef de service recueille son accord total.

★ Le parking de Brioude

M. TRESCARTE souhaite que les places de parking soient réparties entre les agents (DGI et CP) et les usagers.

Le président ne partage pas cette idée et estime qu'il convient de maintenir la liberté de stationnement. Il précise que la mise à disposition de places de stationnement pour les usagers n'est pas obligatoire.

★ La mise en place des SIP à Yssingaux et au Puy

Les représentants des personnels estiment qu'il est important de recueillir l'avis des agents sur l'agencement des travaux.

Ils font part du sentiment d'agents de l'IAD du Puy qui sont mécontents de ne pas être installés tous au même niveau.

Le président explique que les armoires contenant la documentation foncière seront conservées au rez de chaussée, certains agents ayant exprimé une réticence forte sur l'éloignement des déclarations de propriétés bâties.

En définitive, la cellule CSP disposera de bureaux individuels plus vastes au 1^{er} étage, la réception sera plus aisée.

M. TRESCARTE dénonce que le SNADGI CGT, entre autre, ne puisse pas passer dans tous les services de la DGFIP de la Haute-Loire avec leurs collègues du SNT CGT. Seule une OS le peut pour des raisons de gestion propre à chaque OS nationale. Cette discordance locale face aux représentants des personnels ne peut être admise.

En l'absence de nouvelle question, le président remercie les participants et lève la séance à 15 heures 30.

* *

*

Le Président,

La Secrétaire,

Gérald QUINTIN

Annie CHANUT

Le Secrétaire-Adjoint

Bernard MAUREL



CTPD DU 03 JUILLET 2009

Vœu pour le retrait de la loi sur la mobilité dans la Fonction Publique

Les représentants du SNADGI CGT 43 informent les membres du **CTPD de la Haute-Loire** que depuis hier le parlement a commencé sa session extraordinaire avec à l'ordre du jour l'étude, en seconde lecture, du **projet de loi sur la mobilité dans la Fonction Publique** (déjà adopté par le Sénat en Avril 2008 !).

L'avantage des sessions extraordinaires est évident : faire passer en force les lois les plus impopulaires pendant que les citoyens sont en vacances !

Ce projet de loi a été adopté le 2 Juillet. Voté au Sénat il y a déjà plus d'un an, **il sera examiné en commission mixte paritaire le 8 juillet.**

Ce projet remet en cause les grands principes qui protègent le fonctionnaire de toute pression. De plus ses statuts ne sont plus garantis.

Demain ce seront des **agences de service public formées de salariés de droit privé**, comme à la Poste par exemple, ce seront des **salariés contractuels**, voire des **intérims** qui assureront les missions de service public.

La **CGT** dénonce clairement ces dérives et demande le **retrait immédiat de ce projet de loi et a minima des articles 7 (licenciement) à 10 inclus (intérim)**.

Le **SNADGI CGT 43** demande au **CTPD 43** d'émettre un **vœu** pour revendiquer **le retrait de ce projet de loi qui ne peut qu'accentuer les mauvaises conditions de travail d'une très grande majorité des agents et qui s'attaque de front à ses statuts.**

Aujourd'hui **nous sommes tous concernés**. Si nous **ne faisons rien** **nous serons tous responsables, voire coupables**, d'avoir été passifs pour éviter la casse programmée d'une Fonction Publique de qualité et de proximité.